

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 août 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-huit du mois d'août à vingt heures zéro minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle culturelle, en session ordinaire à huis clos, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

*Etaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, MME BONNIN Sylvie, M. BRESSAND Pascal, MME DESRUES Francisca, MME JOSEPH Martine, M. MALLET Franck, MME GASTÉ Catherine, M. CAILLÉ Christophe, MME PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, MME BINEY Katia, M. LECLAIR Rémy, M. FABLET Jean-Luc, MME HOOGE Laëtitia, conseillers municipaux.*

*Procurations : néant*

*Absents excusés : néant*

*Absents non excusés : néant*

*Nombre de membres en exercice : 15*

*Nombre de membres présents : 15*

*Nombre de membres votants : 15*

*Madame Sylvie BONNIN a été élue secrétaire de séance.*

Date de convocation du Conseil municipal : 24 août 2020.

**OBJET : CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Vu l'article L.2121-22 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil municipal de constituer des commissions municipales,

*Vu le courrier en date du 31 juillet 2020 du contrôle de légalité de la préfecture, la délibération n°30/2020 du 4 juin 2020 relative à la constitution des commissions est retirée.*

Monsieur le Maire précise que le maire est président de droit de toutes les commissions municipales. Il informe l'assemblée qu'il peut déléguer ses fonctions sur arrêté à un vice-président préalablement élu par les membres de la commission.

Monsieur le Maire rappelle que ces commissions municipales sont de simples organes d'instruction chargés d'étudier, d'élaborer des dossiers à soumettre au conseil municipal, d'émettre des avis ou des propositions. Toutefois, le conseil municipal ou le maire restent seuls compétents pour prendre des décisions.

Il indique que le nombre de membres des commissions est fixé par le Conseil municipal et que, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale.

La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges, Monsieur le Maire propose :

- de ne pas limiter le nombre de conseillers municipaux au sein des commissions municipales et que tous les adjoints au maire soient membres de chaque commission ;

- de constituer les sept commissions municipales suivantes :

- Opération cœur de village, patrimoine ;
- Affaires scolaires ;
- Culture, communication, fêtes et cérémonies ;
- Urbanisme, travaux de voirie, cadre de vie ;
- Sécurité et protection des populations ;
- Finances et affaires sociales ;
- Vie associative et sportive.

- de réunir des commissions générales (constituées de l'ensemble des membres du Conseil municipal) pour traiter les dossiers importants tels que les budgets communaux et certains travaux.

Compte-tenu du courrier de la Préfecture réclamant le retrait de la délibération n°30/2020 du 4 juin 2020, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent modifier leurs choix en se rajoutant ou en se retirant de certaines commissions. Mesdames Catherine GASTÉ et Sophie PERTHUIS se manifestent.

Puis, il demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité :**

**- accepte de ne pas limiter le nombre de conseillers municipaux au sein des commissions municipales et que les quatre adjoints soient membres de toutes les commissions ;**

**- approuve la constitution des sept commissions municipales énumérées ci-dessus et la convocation de commissions générales pour le traitement des dossiers importants, tels que les budgets communaux et certains travaux ;**

**- procède à la composition des sept commissions municipales comme il suit :**

**1 – Commission municipale "Cœur de Village, patrimoine" :**

Candidats : M. Vincent AUCHÉ, Sylvie BONNIN, Pascal BRESSAND, Francisca DESRUES, Katia BINEY, Christophe CAILLÉ, Catherine GASTÉ, Martine JOSEPH, Rémy LECLAIR, Franck MALLET, Sophie PERTHUIS, Jean-Luc FABLET, Laëtitia HOOGE.

***Elus :*** M. Vincent AUCHÉ, Sylvie BONNIN, Pascal BRESSAND, Francisca DESRUES, Katia BINEY, Christophe CAILLÉ, Catherine GASTÉ, Martine JOSEPH, Rémy LECLAIR, Franck MALLET, Sophie PERTHUIS, Jean-Luc FABLET, Laëtitia HOOGE.

**2 – Commission "Affaires scolaires" :**

Candidats : Vincent AUCHÉ, Sylvie BONNIN, Pascal BRESSAND, Francisca DESRUES, Christophe CAILLÉ, Pascal KOJÉOU, Franck MALLET, Sophie PERTHUIS, Jean-Luc FABLET.

***Elus :*** Vincent AUCHÉ, Sylvie BONNIN, Pascal BRESSAND, Francisca DESRUES, Christophe CAILLÉ, Pascal KOJÉOU, Franck MALLET, Sophie PERTHUIS, Jean-Luc FABLET.

**3 – Commission "Culture, communication, fêtes et cérémonies" :**

Candidats : Sylvie BONNIN, Vincent AUCHÉ, Pascal BRESSAND, Francisca DESRUES, Katia BINEY, Christophe CAILLÉ, Martine JOSEPH, Pascal KOJÉOU, Sophie PERTHUIS, Jean-Luc FABLET, Laëtitia HOOGE.

*Elus : Sylvie BONNIN, Vincent AUCHÉ, Pascal BRESSAND, Francisca DESRUES, Katia BINEY, Christophe CAILLÉ, Martine JOSEPH, Pascal KOJÉOU, Sophie PERTHUIS, Jean-Luc FABLET, Laëtitia HOOGE.*

**4 – Commission municipale "Urbanisme, travaux de voirie, cadre de vie" :**

Candidats : Pascal BRESSAND, Vincent AUCHÉ, Sylvie BONNIN, Francisca DESRUES, Katia BINEY, Christophe CAILLÉ, Catherine GASTÉ, Franck MALLET, Jean-Luc FABLET, Laëtitia HOOGE.

*Elus : Pascal BRESSAND, Vincent AUCHÉ, Sylvie BONNIN, Francisca DESRUES, Katia BINEY, Christophe CAILLÉ, Catherine GASTÉ, Franck MALLET, Jean-Luc FABLET, Laëtitia HOOGE.*

**5 – Commission "Sécurité et protection des populations" :**

Candidats : Pascal BRESSAND, Vincent AUCHÉ, Sylvie BONNIN, Francisca DESRUES, Katia BINEY, Catherine GASTÉ, Sophie PERTHUIS, Jean-Luc FABLET, Laëtitia HOOGE.

*Elus : Pascal BRESSAND, Vincent AUCHÉ, Sylvie BONNIN, Francisca DESRUES, Katia BINEY, Catherine GASTÉ, Sophie PERTHUIS, Jean-Luc FABLET, Laëtitia HOOGE.*

**6 – Commission "Finances et affaires sociales" :**

Candidats : Francisca DESRUES, Vincent AUCHÉ, Sylvie BONNIN, Pascal BRESSAND, Katia BINEY, Christophe CAILLÉ, Catherine GASTÉ, Martine JOSEPH, Jean-Luc FABLET, Laëtitia HOOGE.

*Elus : Francisca DESRUES, Vincent AUCHÉ, Sylvie BONNIN, Pascal BRESSAND, Katia BINEY, Christophe CAILLÉ, Catherine GASTÉ, Martine JOSEPH, Jean-Luc FABLET, Laëtitia HOOGE.*

**7 – Commission "Vie associative et sportive" :**

Candidats : Francisca DESRUES, Vincent AUCHÉ, Sylvie BONNIN, Pascal BRESSAND, Christophe CAILLÉ, Martine JOSEPH, Pascal KOJÉOU, Rémy LECLAIR, Franck MALLET, Sophie PERTHUIS, Jean-Luc FABLET, Laëtitia HOOGE.

*Elus : Francisca DESRUES, Vincent AUCHÉ, Sylvie BONNIN, Pascal BRESSAND, Christophe CAILLÉ, Martine JOSEPH, Pascal KOJÉOU, Rémy LECLAIR, Franck MALLET, Sophie PERTHUIS, Jean-Luc FABLET, Laëtitia HOOGE.*

Fait et délibéré le 28 août 2020,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Benjamin BEYSSAC.



Certifié exécutoire compte tenu de  
La transmission en Préfecture le : 04/09/2020  
La publication le : 04/09/2020  
Le Maire



ANNEXE à la DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 53/2020 du 28 AOUT 2020 qui retire et remplace la délibération n° 36/2020 du 4 juin 2020

Commune de NOGENT-LE-PHAYE

COMMISSIONS MUNICIPALES								
	Cœur de village, patrimoine communal	Affaires scolaires	Culture, Communication, fêtes et cérémonies	Urbanisme, travaux de voirie, cadre de vie	Sécurité et protection des populations	Finances et affaires sociales	Vie associative et sportive	Marchés et appels d'offres
Président	Benjamin BEYSSAC	Benjamin BEYSSAC	Benjamin BEYSSAC	Benjamin BEYSSAC	Benjamin BEYSSAC	Benjamin BEYSSAC	Benjamin BEYSSAC	Benjamin BEYSSAC
ÉLUS	Vincent AUCHÉ Sylvie BONNIN Pascal BRESSAND Francisca DESRUÉS Katia BINEY Christophe CAILLÉ Catherine GASTÉ Martine JOSEPH Rémy LECLAIR Franck MALLET Sophie PERTHUIS Jean-Luc FABLET Laëtitia HOOGE	Vincent AUCHÉ Sylvie BONNIN Pascal BRESSAND Francisca DESRUÉS Christophe CAILLÉ Pascal KOJÉOU Franck MALLET Sophie PERTHUIS Jean-Luc FABLET	Sylvie BONNIN Vincent AUCHÉ Pascal BRESSAND Francisca DESRUÉS Katia BINEY Christophe CAILLÉ Martine JOSEPH Pascal KOJÉOU Sophie PERTHUIS Jean-Luc FABLET Laëtitia HOOGE	Pascal BRESSAND Vincent AUCHÉ Sylvie BONNIN Francisca DESRUÉS Katia BINEY Christophe CAILLÉ Catherine GASTÉ Franck MALLET Jean-Luc FABLET Laëtitia HOOGE	Pascal BRESSAND Vincent AUCHÉ Sylvie BONNIN Francisca DESRUÉS Katia BINEY Catherine GASTÉ Sophie PERTHUIS Jean-Luc FABLET Laëtitia HOOGE	Francisca DESRUÉS Vincent AUCHÉ Sylvie BONNIN Pascal BRESSAND Katia BINEY Christophe CAILLÉ Catherine GASTÉ Martine JOSEPH Jean-Luc FABLET Laëtitia HOOGE	Francisca DESRUÉS Vincent AUCHÉ Sylvie BONNIN Pascal BRESSAND Christophe CAILLÉ Martine JOSEPH Pascal KOJÉOU Rémy LECLAIR Franck MALLET Sophie PERTHUIS Jean-Luc FABLET Laëtitia HOOGE	Titulaires : Vincent AUCHÉ Francisca DESRUÉS Jean-Luc FABLET  Suppléants : Christophe CAILLÉ Martine JOSEPH Franck MALLET

Monsieur le Maire, président de droit de toutes les commissions municipales, peut déléguer ses fonctions sur arrêté à un vice-président préalablement élu par les membres de la commission.